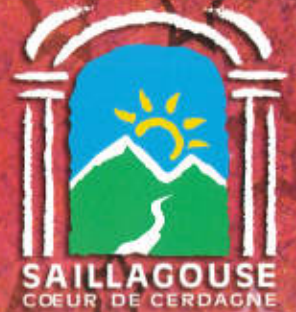


REGARD SUR



EDITO...

Madame, Mademoiselle, Monsieur, L'année 2009 vient de s'achever. Année difficile sur le plan national et international avec une crise financière qui a bien sûr atteint notre montagne catalane et mis parfois en difficulté notre tissu économique.

Elle a été l'occasion de mener de nombreux combats pour préserver nos services publics et les services à nos populations comme le centre de radiologie installé à Joseph Sauvy à Err depuis plus de 20 ans. Ces luttes montrent combien il sera nécessaire d'être unis pour défendre la moindre parcelle d'activité sur l'entité.

Avec la réforme des collectivités locales et les évolutions fiscales qui se profilent en 2010, les modifications climatiques qui atteignent nos activités économiques primordiales, la réorganisation administrative qui renforcera l'échelon régional de l'Etat, nous devons faire preuve de beaucoup d'imagination pour que nos collectivités communales et intercommunales puissent continuer à peser sur l'investissement de notre entité au profit de nos entreprises et de l'emploi.

Les turbulences que nous risquons de voir nous atteindre doivent nous renforcer dans la volonté de maintenir le cap en continuant à développer notre action dans les domaines de l'environnement, de l'habitat permanent, de l'activité et de l'emploi.

Si ma première pensée va vers ceux qui nous ont quittés ou qui souffrent, je vous souhaite, à vous tous, pour 2010, santé d'abord, bonheur et réussite. Que cette nouvelle année nous apporte paix,

sérénité, tolérance, pour mieux tracer les sillons et semer les graines de la réussite de demain pour notre territoire. Felic Any nou a totes i tots.

Georges ARMENGOL,
Maire de Saillagouse,
Conseiller Général



SAILLAGOUSE

Mairie de SAILLAGOUSE - Place Oliva - 66800 SAILLAGOUSE - Tel. 04 68 04 72 89 - Fax : 04 68 04 05 57 - mail : mairie-saillagouse@wanadoo.fr - Site : www.saillagouse.fr

Décembre 2009

■ ETAT CIVIL

■ NAISSANCES

La cigogne est passée ! Bienvenue à :

SUGLIANI-BASSO Lou
ROYER Raphaël
MUNOZ Maël
JORDANA-BALLESTER Loan
MEYER Chloé
IZQUIERDO Clara
PUIG IZQUIERDO Julia
GARCIA Mathéo



Et le 1er janvier 2010 à 3 h 54, Saillagouse accueille le tout premier bébé du département : Georges-Alix René DALMAU

■ MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés :

VIGNE Christophe et VIALLET Cécile
DELAIRE Eric et CHAILOED Suphaphon
SOLER Rémy et ROCA Clémence

■ DECES

Une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés :

MUCHART Henri (famille Vigo)
LOUIS Marie-Thérèse
BLAIN Claude
PRADELL Jean-Marie
ALVERNI Henri
CECCARINI Marie-Louise
DOMMARCO Maurice
MARIE Colette
DURAND Nicole
RESPAUT Antoinette veuve SIDOS et MALE
BATLLE Julienne (famille CARCASSONNE)

■ RECENSEMENT MILITAIRE

Créé en 1998 après la suspension du service militaire, la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) est la dernière étape du parcours de citoyenneté après le recensement en mairie à l'âge de 16 ans.

Le saviez-vous ?

qui est concerné par le recensement ?

Tous les garçons et filles, de nationalité française, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans et au plus tard dans les trois mois qui suivent leur date anniversaire.

quelles sont les démarches à effectuer ?

Se rendre à la mairie du domicile muni du livret de famille et de sa carte nationale d'identité. Une « attestation de recensement » sera délivrée par le maire.

à quel moment intervient la JAPD ?

Chaque jeune recensé est convoqué dans l'année de ses 17 ans (la loi précise avant l'âge de 18 ans). Un « certificat de participation » est délivré en fin de journée.

quelle est l'utilité de ces documents ?

Ils sont exigés pour tout examen ou concours soumis à l'autorité publique (brevet des collèges, bac, inscriptions et examen universitaires) mais aussi pour s'inscrire au permis de conduire, s'engager dans l'armée...

■ LE RECENSEMENT

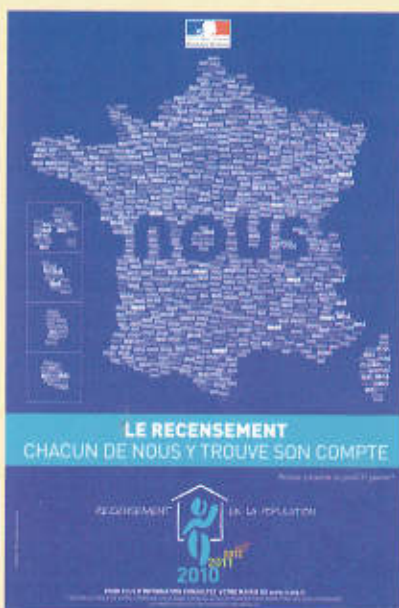
Chacun y trouve son compte

Toute la population de SAILLAGOUSE sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010.

L'enquête de recensement, maintenant annuelle, permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Vos élus peuvent alors mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, transports publics...). Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

SAILLAGOUSE, comme toutes les communes de moins de 10.000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de la population.

SAILLAGOUSE est recensée en 2010.



Un agent recenseur identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010 (Elisabeth PALAU et Virginie DOMMARCO sont chargées de ce recensement sur la Commune de Saillagouse et sur les hameaux de Rô et Védri-gnans).

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant

habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le samedi 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 04.68.04.72.89.

Vous pouvez consulter les résultats du recensement sur le site www.insee.fr

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

■ COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Recettes :

- Impôts : ils représentent 44 % des recettes de fonctionnement. Un léger tassement par rapport à 2008 (- 1 %). C'est le poste le plus important qui montre l'autonomie de la commune avec des taux d'imposition communaux (TH, TF, TFNB) qui n'ont pas augmenté depuis 6 ans.

- Dotations de l'Etat : en augmentation de 2 % par rapport à 2008 et cela en raison de l'incidence du recensement.

- Droit de mutation : 2010 devrait confirmer la baisse des droits de mutation

- les autres ressources : sont constituées des loyers, des autres produits financiers et d'atténuations de charges (remboursement d'indemnités journalières...) et de produits exceptionnels (vente de biens).

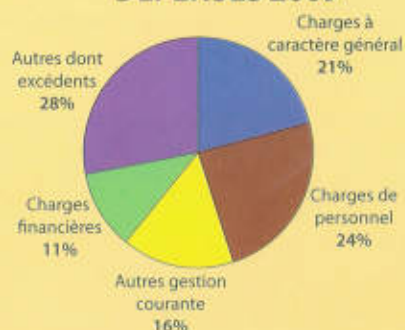
Charges :

Les charges de personnel sont stables. La diminution de 5 % par rapport à 2008 provient d'un poste non pourvu en 2009.

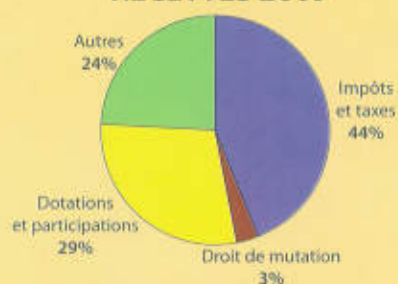
Les charges à caractère financier ont légèrement progressé (+ 1 %). Les autres charges ont diminué de 11 %.

L'augmentation sensible des recettes et une gestion serrée des dépenses a permis d'augmenter l'excédent de fonctionnement (28 % en 2009 contre 10 % en 2008) qui a été affecté au remboursement des annuités et à l'investissement. 9 % de cet excédent provient des produits exceptionnels, ce qui nous donne un excédent net d'exercice de 14 % soit une augmentation nette de 4 % par rapport à 2008.

DEPENSES 2009



RECETTES 2009



■ URBANISME

Documents d'Urbanisme :

Les permis de construire et les Déclarations de Travaux (toitures, façades, ...) doivent être déposés en Mairie.

A compter du 1er janvier 2010, ces dossiers adressés par la Mairie aux services compétents, seront étudiés pour le compte de la mairie par le Service Aménagement du Territoire de la CDC Pyrénées Cerdagne, installé rue des Postes (anciennement bureaux du Crédit Agricole) à SAILLAGOUSE.

Les autorisations continueront à être délivrées par Monsieur le Maire ou l'adjoint - délégué en charge de l'urbanisme, après avis de la commission d'urbanisme.

Documents d'urbanisme déposés pour l'année 2009 :

Permis construire	21
Modifications	5
Déclarat. de trav.	24
Certif. d'Urbanisme	18
Total	68

Permis de Construire :

Nombre de Logements :	
Résidences principales :	28
Résidences secondaires :	01
Commerce et Artisanat :	06
Bureaux :	04
Divers :	04

Déclarations de travaux :

Aménagement logements :	06
Toitures, Ouvertures :	14
Façades, Divers :	04

■ PASSEPORTS BIOMETRIQUES



Depuis le 01/06/2009, la confection des passeports biométriques pour la population du canton de SAILLAGOUSE, est opérationnelle à la mairie du chef lieu du canton. Ce ne sont pas moins de 166 passeports qui ont été réalisés avec la station informatique installée par l'Etat au rez de chaussée de la Mairie. Cette opération a mobilisé une centaine d'heures/agents entre la formation et la prise en charge des usagers.

L'Etat défraye la collectivité communale, suivant des barèmes pré établis, en fonction du nombre de passeports réalisés.

■ PÔLE EMPLOI

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA POPULATION

Dernièrement a été présenté à la presse et aux Elus par le Président de Terres Romanes Christian BOURQUIN, les responsables du Pôle Emploi, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de la Caisse d'Allocations Familiales, au siège de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne, le « Visio Guichet ». Mis en fonctionnement fin Août 2009 à titre expérimental, cela a permis aux demandeurs d'emploi qui devaient descendre à PRADES lors de chaque convocation d'être convoqués à SAILLAGOUSE, consulter les offres, scanner les documents et réaliser l'entretien avec leur référent grâce à une webcam. On peut aussi s'entretenir et remplir certains documents avec la C.A.F. et la C.P.A.M.



Rappel des jours de permanences :

(CDC Pyrénées Cerdagne Place du Roser SAILLAGOUSE - 66800)

• Pôle Emploi sur convocation : mardi de 9h à 12h et 14h à 17h

Jeudi de 9h à 12h - Vendredi de 14h à 17h

• La C.A.F. et la C.P.A.M. : tous les vendredis de 9h à 12h

MANIFESTATIONS, ...

■ CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES MAIRES

550 Maires et Adjoints étaient présents au Congrès Annuel Départemental, en présence de M. Pelissard, Président National de l'Association des Maires de France, Député Maire de Lons le Saunier (Jura), M. le Préfet, Mrs les Députés et Sénateurs, M. le Président du Conseil Général. La réforme territoriale et la fiscalité ont été les thèmes primordiaux pour nos collectivités abordés lors de cette journée.



■ 8ème MARCHE DE NOËL

*un grand succès
avec plus de 7000 visiteurs.
Un week-end animé
où chacun a pu découvrir
dans les échoppes
de nombreux produits de Noël.*



*Même le Président du Conseil Général
a apprécié la visite !*



INFORMATIONS DIVERSES

11 NOVEMBRE 2009

Saillagouse commémorait, comme toutes les communes françaises, l'Armistice du 11 novembre 1918.



Mais cette année, cette cérémonie avait une saveur toute particulière puisqu'elle a permis d'honorer l'un de nos amis, Monsieur Monros Yannick, qui a été décoré de la médaille de titre de reconnaissance de la Nation par le Lieutenant Colonel Ancelle-Hansen, commandant en second du

Centre National d'Entraînement Commando de Mont-Louis.

Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie en présence de nombreux représentants du Centre de Vol en Montagne de Sainte Léocadie, du Centre National d'Entraînement Commando de Mont-Louis, du Corps des Sapeurs Pompiers, des Douanes, de la Gendarmerie Nationale, des Anciens Combattants, des élus de Saillagouse, de la population et bien sûr de la famille du récipiendaire.

Nous renouvelons toutes nos félicitations à Monsieur Yannick Monros.

dans la catégorie professionnel

PRL le Védriagnans,
Mr et Mme POUGET Joseph

Le jury a remis également des prix spéciaux :

les coups de cœur :

Mr et Mme Antoine SANNA - Mr et Mme Francis GAVAGNACH
Mr et Mme MARTOS POZON

originalité des variétés :

Mr et Mme Patrick CARTIER - Mr et Mme Roger DOMENECH

Les gagnants de chaque catégorie ont participé au concours départemental. Il a été attribué à Mr et Mme José HERNANDEZ le neuvième prix ex æquo dans la catégorie « jardins », Mr Christian SANCHEZ a obtenu le second prix ex æquo dans la catégorie « façades, balcons et pas de porte ».

La commune a obtenu le premier prix de sa catégorie pour la 3^{ème} fois, prix octroyé par le Département.

Félicitations aux deux familles, tout comme à l'ensemble des habitants de notre commune, à la commission environnement et aux employés communaux, dont l'implication va dans le sens de l'embellissement et contribue ainsi au bien-être et à la qualité de vie de notre village.

Nous remercions également le jury et les généreux donateurs des bons d'achat qui récompensent les efforts de chacun.



■ PLATEFORME « DÉCHETS VERTS » À UR

A compter du lundi 2 novembre 2009, l'Aire d'Accueil et de Broyage des déchets verts à Ur reprend ses horaires d'hiver, et ce jusqu'en avril 2010 :

du lundi au vendredi de 6h30 à 12h30 et de 14h à 17h,
le samedi de 6h30 à 12h30.

(fermé le samedi après-midi et le dimanche).

■ BERVEN PLOUZEVEDE

Chers amis,
Je vous remercie chaleureusement pour les vœux que vous nous avez adressés, et en ce début d'année 2010, je vous présente à mon tour, et au nom des Plouzévédéens et Plouzévédéennes, tous mes meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur et de pleine réussite dans vos projets.

Les retrouvailles de fin d'année signifient pour tous un moment privilégié à partager en familles et entre amis avant de débiter une nouvelle année chargée en projets : Ainsi, notre pôle médical qui s'achèvera dans les toutes prochaines semaines sera l'occasion d'offrir un cadre de travail agréable à nos professionnels de santé et une offre de soins diversifiée à notre population.

En outre, notre municipalité débute une phase d'étude pour un aménagement de la vallée du Ham afin de concrétiser un lieu de rencontre multi-générationnel dans un souci de préservation de ce site naturel qui relie nos deux bourgs (Berven et Plouzévéde).

Enfin, le mois de février sera particulièrement riche en échanges puisque l'Ecole Sainte Thérèse organise un voyage dans votre commune. Le plaisir de se revoir sera certainement au rendez-vous.

Encore une bonne et heureuse année 2010 à tous.

Mme Viviane PLUCHON, Maire de PLOUZEVEDE,
ville jumelée avec SAILLAGOUSE



■ DIXIEME CONCOURS VILLAGE FLEURI



Pour la dixième année, le jury du concours « village fleuri 2009 » était composé de quatre personnes du village. Arpentant les rues de Saillagouse, ce ne sont pas moins de 80 jardins et balcons qu'il a noté. Le choix n'en a été que plus difficile pour départager toutes ses compositions florales plus originales les unes que les autres.

Toutefois il fallait désigner quatre gagnants dans chaque catégorie :

dans la catégorie jardin

- 1er prix : Mr et Mme José HERNANDEZ
- 2ème prix : Mr et Mme Jean-Pierre ARBOS
- 3ème prix : Mr et Mme Denis CAPELL
- 4ème prix : Mr et Mme Jacques RIBOT

dans la catégorie balcon

- 1er prix : Mr Christian SANCHEZ
- 2ème prix : Mr et Mme Bernard WATTRELOS
- 3ème prix : Mr et Mme Victor CARRERAS JUANICO
- 4ème prix : Mr et Mme Louis ROMEU MARTINEZ

INFORMATIONS DIVERSES

■ LE SÉNEÇON DU CAP (*SENECIO INAEQUIDENS*)



Vous le connaissez : les touffes de cette plante illuminent de leurs petites « marguerites » jaune vif les bords des routes et des chemins de Saillagouse, elles ornent peut-être les abords de votre demeure, elles embellissent des hectares de terres agricoles !

Quel décor, dans un jardin, que ce séneçon venu d'Afrique du Sud au 20ème siècle, qui ne demande aucun soin, qui ap-

précie le soleil, qui ne craint ni la neige ni le gel !

MAIS ATTENTION, il représente un danger écologique et un réel péril agricole. Insidieusement, le séneçon du Cap s'approprie notre terrain :

Compétitif : le séneçon du Cap accumule des alcaloïdes toxiques, il n'est pas brouté par les herbivores dans les prairies où l'herbe est encore abondante. Il semblerait aussi que le séneçon transmette par ses racines des substances toxiques pour les graines alentour.

Adaptable : il prospère dans tous les sols, tassés ou meubles. On le rencontre en milieu sec mais aussi humide. Il supporte le climat de nos montagnes.

Opportuniste : il envahit les milieux ouverts, profite des perturbations occasionnées par le pâturage intensif, les travaux, les enrochements, les incendies. Il s'insinue aussi dans les prairies entretenues ou les champs cultivés, quelques centimètres sans végétation lui serviront facilement de support.

Dynamique : il fleurit sans interruption de juin à janvier, produisant sans cesse des graines. La vigueur des plantules et leur

progression sont remarquables : en 4 semaines, le petit pied de 5 millimètres atteindra 20 centimètres et déjà les fleurs apparaîtront. La plante adulte mesure de 60 centimètres à 1.50 mètre. Le pouvoir de reproduction est impressionnant : la fleur d'un plant arraché fructifie en 2 ou 3 jours.

Dangereux : dans l'Aude, des chevaux qui pâturaient dans des espaces envahis par le séneçon du Cap sont morts d'en avoir consommé.

Devant l'invasion grandissante du séneçon du Cap qui est un réel fléau pour la flore locale et pour les pâturages, nous vous demandons instamment, en association avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, le Conservatoire Botanique et de nombreux élus, de procéder à l'arrachage systématique de cette plante.

Une concertation avec vous, les agriculteurs, est indispensable pour sauvegarder cette terre qui est tout particulièrement la vôtre, afin d'examiner les solutions qu'il est possible d'envisager sur le domaine agricole.

Nous n'avons pas le droit de rester des spectateurs irresponsables. Nous sommes convaincus que c'est tous ensemble, agriculteurs, chasseurs, simples résidents que nous pouvons et devons agir pour préserver la richesse de notre patrimoine naturel et de notre patrimoine agricole.

CONSIGNES :

Arracher le Séneçon avec toute sa racine, parfois un outil à 2 dents est nécessaire.

Brûler les plants arrachés.

Eviter les dispersions des graines.

Ne pas endommager les autres plantes alentour.



■ TARIFS FORAITS SAISON 2009/2010

CERDAGNE PUIGMAL 2900

Jusqu'à l'ouverture de la station, il est possible d'acheter les forfaits à la mairie de Err.

Saison adulte : 300 €

Saison enfant ou étudiant : 250 €

Assurance saison : 40 €

Saison adulte neiges catalanes : 551 €

Saison enfant ou étudiant

neiges catalanes : 481 €

Assurance saison neiges catalanes : 50 €

Pour tout achat d'un forfait saison Puigmal, une invitation journée à la station de Masella est offerte.

Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans et pour les personnes de 70 ans et plus (justificatif obligatoire).

Le tarif enfant s'applique sur la tranche d'âge de 5 à 11 ans (justificatif obligatoire).

Le tarif étudiant : post baccalauréat et jusqu'à 25 ans maximum, présentation d'un justificatif obligatoire (avec photo et date de naissance).

Pour toute information complémentaire, appelez au **04.68.04.72.94**

PORTE PUYMORENS

Saison adulte : 300 €

Saison Adolescent / étudiant : 220 €

Saison enfant : 200 €

adolescent : de 12 à 18 ans

étudiant : de 18 à 25 ans

enfant : de 6 à 11 ans inclus

Pour tout achat d'un forfait saison Porté, une invitation journée sur le domaine skiable de Grand Valira est offerte.

ESPACE CAMBRE D'AZE :

EYNE-SAINT PIERRE DELS FORCATS

Saison adulte : 250 €

Saison enfant (- 12 ans) : 135 €

Enfant (moins de 12 ans) : justificatif et photo obligatoires.

Pour tous renseignements, appelez au **04 68 04 08 01**



LA VIE ASSOCIATIVE... A SAILLAGOUSE

SAPEURS POMPIERS



Accueil des orphelins des Sapeurs-Pompiers

Les Sapeurs-pompiers de Saillagouse et l'Association LEDA (Les Enfants D'Abord) remercient Monsieur Laffond du gîte du Soleil, qui a reçu gracieusement plusieurs familles d'orphelins des Sapeurs-pompiers tout au long de cet été. Grâce à sa générosité et à la participation d'entreprises locales, ces familles ont pu découvrir notre région, au travers d'activités sportives et touristiques.

L'Association LEDA espère pouvoir réitérer de telles initiatives, avec le soutien de personnes volontaires.

Si vous êtes prêts à tendre la main à cette Association d'aide aux orphelins des Sapeurs-pompiers, vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec les centres de secours locaux, qui vous en seront très reconnaissants.



Centre de Secours

Il se compose de 17 pompiers volontaires et réalise 125 interventions par an dont les 70 % sont consacrés au secours à victime.

5 nouvelles recrues : Hanech Emylindo, Poignand Andréa, Du Montier Jessica, Cattini Didier, Barascud Prescilia.

Un départ à la retraite : Bligny Marc après 20 ans de service. Ces hommes et femmes interviennent au 1er appel sur les communes de Saillagouse Rôgrignans - Llo - Err - Estavar - Sainte-Léocadie et plus largement sur les autres communes de Cerdagne-Capcir. Nous tenons à remercier l'ensemble de la population pour leur accueil chaleureux et leurs dons lors du passage des traditionnels calendriers.

ASSOCIATION SAUVEGARDE EGLISE SAINTE EUGENIE



Durant ces six derniers mois les diverses tentures, le fauteuil et les sièges de l'autel ont été changés, les boiseries ravivées, un nouveau tapis pour une chapelle a été acheté et la robe de Notre Dame des douleurs refaite par les mains expertes de Mme AYMARD.

Malgré le peu d'intérêt pour cette association, si des personnes désirent aider la commune à finir la restauration de notre église (une chapelle et le sol), ils peuvent faire un don ou prendre leur cotisation auprès de Mme CARCASSONNE 04 68 04 70 14.

L'Assemblée Générale aura lieu courant janvier,

la date sera publiée dans l'Indépendant, toute personne intéressée ou ayant des idées pour des manifestations pouvant aider à récolter quelques fonds seront les bienvenus.



RELAIS ACTIVITES

Association Intermédiaire RELAIS ACTIVITES

Recrutez avec RELAIS ACTIVITES sur la CERDAGNE et le CAPCIR

EMBAUCHES

REPLACEMENTS

SURCROIT D'ACTIVITES

SERVICES PONCTUELS A DOMICILE

L'équipe de Relais Activités est à votre disposition du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Avenue du Roussillon à SAILLAGOUSE

Tél. : 04.68.04.01.66 - Fax : 04.68.04.04.48

Courriel : relais.activites@wanadoo.fr

ENSEMBLE FAISONS MIEUX !

CINÉMA DE SAILLAGOUSE



Nous remercions l'ensemble des personnes qui fréquentent le cinéma de Saillagouse.

Des problèmes acoustiques ont été réglés, ce qui a permis de noter une hausse de fréquentation cet été et au début de l'automne. Merci à vous tous.

Grâce à la municipalité, des innovations devraient avoir lieu en vue d'améliorer le son de la salle de cinéma.

Nous rappelons que le Cinéma de Saillagouse propose 2 séances par semaine hors vacances scolaires et 3 séances par semaine durant les vacances scolaires les lundi, mercredi et vendredi à 21 heures. Des séances à 18 h 30 pour les enfants seront aussi programmées.

Les programmes sont à votre disposition à l'entrée du cinéma et dans les différents commerces de la commune.

Rappelons que la Salle Culture et Loisirs se situe sur la RN116, face à la laverie automatique.

TENNIS CLUB SAILLAGOUSE

Le club de tennis a repris ses activités depuis début septembre. Vous pouvez venir découvrir le tennis ou perfectionner votre niveau au TENNIS CLUB DE SAILLAGOUSE.

Leçons individuelles ou collectives assurées les lundi, mercredi et samedi par moniteur diplômé, pour adultes et enfants à partir de 4 ans. De plus pendant les vacances scolaires des stages sont organisés pour tous. Les cours sont praticables toute l'année, en extérieur ou en salle. Ambiance assurée !!!!

Contacts : Anne-Marie : 04 68 04 72 80

Charly : 06 16 91 26 39



LA VIE ASSOCIATIVE... A SAILLAGOUSE

■ LA VIE DE LES CAMILLERES

Comme annoncé dans le dernier bulletin, Les CAMILLERES ont participé, au cours du mois de juin, à la fête de la musique à Saillagouse en donnant un concert très apprécié en l'église Sainte Eugénie, animé la cérémonie de mariage de Eric et Natacha Planes et participé à une rencontre de chorales à Perpignan organisée par la Fédération des Cors de Clavé de Catalunya Nord.

Depuis la rentrée de septembre, la chorale a assuré un grand concert en l'église de Sansa répondant à l'appel de l'association Patrimoine, Histoire et Art Roman en Conflent puis clôturé les festivités de la « Diada de Cerdanya » qui se tenait cette année à Bolvir.

Elle a ensuite participé, comme chaque année à la « Trobada de Talló » qui regroupe tous les ensembles vocaux de Cerdagne.

Enfin Les CAMILLERES ont proposé à Saillagouse une rencontre de chorales, qui a connu un franc succès, en invitant la Coral Masdenverge de la ville du même nom située dans le delta de l'Ebre et la chorale Alegria de Vernet les Bains, toutes deux de bonne qualité.

Pour cette année, l'activité de l'ensemble s'achèvera par l'animation de la traditionnelle messe de minuit et sera fortement réduite en 2010 en prévision de la préparation de son 40ème anniversaire.

A cette occasion, nous serions heureux d'accueillir dans la plus grande convivialité ceux qui désireraient se joindre à nous. Les répétitions ont toujours lieu le mardi à 21 heures au premier étage du 5 de la rue du Torrent.

Les CAMILLERES souhaitent une excellente nouvelle année à tous !



■ RENTRÉE DES CLASSES 2009

Une rentrée sous le signe de la bonne humeur et du soleil, avec un effectif en progression.



■ ADMR

Notre association d'aide à domicile existe en Cerdagne depuis 1974 et est en constante augmentation.



Elle vient en aide aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Nos 45 aides à domicile suivent une formation 2 fois par an et 8 ont le diplôme d'auxiliaire de vie sociale. Le service est assuré 7 jours sur 7, l'aide du dimanche et des jours fériés étant réservée aux personnes dépendantes et isolées.

Un véhicule adapté est à la disposition des personnes âgées pour leurs différents déplacements (courses, rendez-vous). D'autres services sont proposés (portage des repas à domicile, télé-alarme, tâches ménagères, préparation des repas, aide à la toilette et garde de jour).

Nos bureaux : ancien presbytère, 66760 BOURG MADAME
Téléphone : 04.68.04.65.27

TRAVAUX

■ INCIVISME ET DEGRADATIONS



Après les malveillances de juillet sur l'espace Jeux des enfants.



...pendant que d'autres se débarrassent des monstres et des gravats là où on investit pour réhabiliter.



... voici que certains n'ont toujours pas compris, que les cendres de cheminées... brûlent les containers et leur contenu et cela chaque année.

Quand serons-nous respectueux de notre environnement et du bien public, sans devoir verbaliser ?
Un rêve certainement...

■ ECOLES



Amélioration de la sécurité pour les enfants fréquentant la cantine.



Nouveau sol pour les sanitaires de la maternelle.

■ AMELIORATION DES RUES AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE VOIRIE



Travaux rue du Bosquet



Travaux partie Serre St-Jean



■ DÉFIBRILLATEUR



Lors de problèmes cardiovasculaires,

toute seconde gagnée pour intervenir auprès du malade est vitale. C'est pourquoi le Conseil Général a mené une campagne en vue d'installer un défibrillateur dans chaque village du département. Il prend en charge l'appareil et la formation de 10 personnes, la commune assurant les travaux de réseaux secs et l'abonnement internet.

Cet appareillage a trouvé sa place sur le mur nord de la mairie. Dès l'enlèvement de l'appareil de son habitacle, les services de secours sont alertés instantanément grâce à Internet et la photo des utilisateurs est transmise.

Si besoin, récupérez rapidement l'appareil et rendez-vous auprès du malade ; facile d'utilisation, des instructions auditives vous sont données pour son usage dès que le défibrillateur est sorti de son empreinte.

Appelez toutefois les POMPIERS ou le SAMU en téléphonant au 112 ou au 15

Félicitations aux personnes ayant accepté de se familiariser à l'utilisation du défibrillateur en acceptant de suivre la formation .

■ INFORMATIONS SUR LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL DU NID CERDAN

Après accord de la CNAM (Caisse Nationale d' Assurance Maladie) propriétaire du foncier, un permis de construire a été délivré sur le site du Nid Cerdan, au CMPP (Centre Médico Psychologique et Pédagogique) intervenant auprès des enfants pour y construire un bâtiment d'accueil et des bureaux.

La M.A.S. (Maison d'accueil Spécialisée) du Nid Cerdan dont certains avaient envisagé son regroupement avec le pôle médicalisé J. SAUVY à la «Riberette» à ERR, a obtenu 14 places supplémentaires sur le site de SAILLAGOUSE. En attendant les transformations nécessaires de partie des bâtiments ces places seront accueillies au Centre des Escaldes (propriété de la CNAM), à ANGOUSTRINE .

Cet agrandissement va certainement amener le relogement du C.M.P. (Centre Médico Psychologique), antenne du centre de THUIR, sur le même site.

D'autres modifications ou installations pourraient être envisagées dans le futur...

■ AUTRES INFORMATIONS



• L'association «Chemin Faisant» vient de s'installer sur le Parc d' Activité du Sègre (ex zone EDDEC) au n° 2 de la rue de la Llose. 66800 SAILLAGOUSE. Tél à Chemin Faisant : 04.68.04.84.17 ou 06.71.21.10.80

• Mme Géraldine BESNARD a déplacé son cabinet de kinésithérapeute au rez de chaussée de la même adresse au n°2 rue de la Llose 66800 SAILLAGOUSE (Parc d'Activité du Sègre). Tél à Besnard Géraldine : 04.68.04.00.44

■ NOUVELLES SUR LA PRÉSENCE DU PLATEAU RADIOLOGIQUE DE CERDAGNE

Depuis quelques temps circulait le bruit de la remise en cause du pôle privé de radiologie installé à J. SAUVY à ERR. Les autorités de tutelle du secteur santé n'ayant pas intégré ce plateau technique dans le réseau de l'hôpital transfrontalier commun de PUIGCERDA en 2011, sa pérennité n'était plus assurée.

Le 26 novembre 2009, la mauvaise nouvelle est tombée: Fermeture du centre de radiologie de ERR à compter du 1er janvier 2010 (annoncée par lettre des radiologues dirigeants de ce centre).

Plusieurs arguments à cette décision, dont entre autres : le départ du cabinet de 4 radiologues associés (2 à la retraite, 2 à l'hôpital de Perpignan) combiné au manque de formation de radiologues le renouvellement du matériel d'ici 2011, dont l'amortissement sur 12 ans n'est pas garanti par l'activité faute de convention avec l'hôpital transfrontalier la baisse des tarifications

Devant les conséquences d'une telle décision pour nos populations et les établissements de santé du plateau, nombreux d'entre vous, élus, habitants des deux cantons, m'ont sollicité pour intervenir auprès des décideurs.

Dès le 27/11/09 je suis intervenu par téléphone et j'ai confirmé par courrier du même jour auprès des différentes instances administratives (Agence Régionale d'hospitalisation, Préfet,...) et politiques (Député, Sénateur, Président du Conseil Général,...).

L'objectif est de maintenir un service in situ, de même qualité voire modernisé sur le plateau cerdan, la décision des précédents exploitants étant irrémédiable, pour les raisons invoquées précédemment.

Les rencontres qui ont suivi l'annonce par la presse de cette fermeture sont allées bon train durant les 2 semaines de début décembre, et chacun a tenté de contribuer à la réussite du sauvetage de ce «service public» à nos populations.

Les réunions organisées par la DDASS durant cette période, avec entre autres les responsables de Joseph SAUVY et de l'hôpital de PERPIGNAN ont abouti le 10 décembre 2009, à la décision de continuité de service, par la mise à disposition par l'hôpital de Perpignan de deux radiologues, le maintien des postes de travail sur place (secrétariat et manipulateur radio), la modernisation du matériel et la mise à disposition des locaux par l'établissement Joseph SAUVY à ERR. Cette décision étant effective dès Janvier 2010, vous pouvez donc continuer à prendre vos rendez-vous sur place et vous éviter les longs déplacements vers PRADES ou PERPIGNAN.

Cette décision ne doit pas nous faire oublier la fragilité du secteur Santé, confirmé par la loi Bachelot «HÔPITAL, PATIENT, SANTE, TERRITOIRE» aussi nous devons :

rester attentifs et mobilisés pour que ce service soit pérennisé sur le CANTON, y compris après 2011, date prévue pour l'ouverture de l'hôpital commun transfrontalier à PUIGCERDA, agir pour fédérer les acteurs professionnels et politiques locaux autour d'un véritable projet santé au profit de nos populations et de l'emploi sur le plateau, demander aux Responsables du secteur santé que l'hôpital commun transfrontalier soit avec les établissements du plateau cerdan une vraie réponse «actée par les différents décideurs Espagnols, Catalans et Français» pour l'ensemble des populations catalanes et françaises.

■ COMPETENCE SIVOM DE LA HAUTE VALLE DU SEGRE

Centre aéré les Galopins

Depuis de nombreuses années le Centre Aéré est accueilli en été dans les locaux de l'école communale de ERR. L'objectif étant de développer ce service durant toutes les vacances scolaires et les mercredis, un projet de nouveau bâtiment, jouxtant l'école communale de ERR, est proposé au financement des partenaires habituels.

Haute garderie les Galopins

Cette Association Parentale qui a vu le jour en 1985 a un agrément pour 14 places pour l'accueil d'enfants de 0 à 6 ans. Compte tenu du développement de la population sur la vallée du Sègre et de la qualité du service rendu, elle accueille en priorité les enfants de moins de 2 ans. Lors de la dernière réunion du SIVOM l'association a informé le Syndicat de ses difficultés financières provenant entre autres du déclassément au niveau national de la Cerdagne - Capcir de la Zone de Revitalisation Rurale (suppression des exonérations de charges patronales sur certains salaires) aux changements de statut social des salariés imposé par la loi. Ce déficit pour 2009 est de 20 000 € et devrait être pour 2010 de 35 000 €, qui s'ajoute aux cotisations déjà versées par les communes du SIVOM qui sont de 45807 €.

Mme Monique PALAU a fait valoir ses droits à la retraite après 24 années de bons et loyaux services aux petits soins de nos bambins. Cela méritait bien une petite fête et beaucoup de pincements de cœur. Merci Monique.

Projet de « Jardin d'Eveil »

Voici déjà 4 années que l'éducation nationale n'accueille plus les enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle à SAILLAGOUSE (29 enfants de plus de 3 ans par classe) et dans les autres villages de manière sporadique. C'est pourquoi la municipalité de SAILLAGOUSE avec la participation des communes du regroupement avait installé après une « passe d'armes » avec l'administration, dans les locaux vacants de

l'école maternelle « un espace pédagogique public communal » qualifié de « sauvage » par certains, accueillant les enfants de moins de 3 ans laissés pour compte par l'éducation nationale. Un texte de loi vient de prévoir la mise en place de « jardins d'Eveil » pris en partie en compte par la C.A.F., les collectivités locales et les familles. Un projet au rez-de-chaussée de la « Colonie Notre Dame » est présenté par le SIVOM de la Haute Vallée du Sègre, en demande de financement auprès des divers partenaires financiers.

■ INFOS SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Cantine Scolaire

Au regard de la fréquentation (70 à 80 élèves environ), tout le monde apprécie la qualité des repas proposés par le restaurant « LE CRAPAHUTEUR ». Jusqu'à cette année, le SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire) de Cerdagne qui gère l'ensemble des cantines de sa compétence (LATOURE DE CAROL, BOURG-MADAME, ENVEITG, SAILLAGOUSE, ESTAVAR, ANGOUSTRINE,...) recevait une subvention d'équilibre du Conseil Général de 85 000 € qui permettait de maintenir une solidarité départementale dans ce domaine particulièrement sensible et de garantir un même prix de repas aux familles. Celle-ci est supprimée dès cette année 2009, le Conseil Général faisant valoir que les cantines des écoles communales ne sont pas de sa compétence. Cela emmènera un déficit en 2009 d'environ 90.000 € dont 1/3 pour le regroupement de LATOURE DE CAROL / ENVEITG, 1/3 pour BOURG-MADAME et 1/3 pour le regroupement de SAILLAGOUSE/ LLO/ EYNE/ STE-LÉOCADIE.

Déficit qui devra être pris en charge par les communes concernées. L'organisation de ce service provient des regroupements scolaires prônés par les gouvernances nationales successives et par le fait que de nombreux couples travaillent.

Aucune décision financière n'est encore prise, toutefois le Conseil Municipal a la volonté de maintenir une cantine avec des repas traditionnels plutôt que de favoriser la liaison froide proposée depuis le Roussillon, qui n'a pas vocation à maintenir les emplois sur le plateau cerdan, ni à diminuer les coûts (investissements immobiliers importants, postes de travail supplémentaires...).

ENVIRONNEMENT, ECONOMIE, EMPLOI...

Nos collectivités se sont engagées dans cette voie

La Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne, y contribue entre autres, par :

• Le développement du Parc d'Activités du Sègre sur le territoire de ERR et SAILLAGOUSE (entre la ligne du train jaune, Cimelait et la Route Nationale 116) jouxtant celle déjà réalisée sur SAILLAGOUSE. Cette réalisation devra prendre en compte l'amélioration de l'entrée de ville, un espace de chaînage et une aire de repos et de faire disparaître le «dépôt» face à WELDOM actuel. Le projet en est à sa phase d'étude par les cabinets d'architecture COPIGNY associé à AGT et de préparation du dossier de passage en «Commission des sites et paysages». Cette opération demande une modification ou révision des documents d'urbanisme de ERR et de SAILLAGOUSE (délibération du Conseil Municipal de SAILLAGOUSE de septembre 2009).

• La mise en place d'un service Aménagement du territoire (comprenant la Voirie, l'instruction des autorisations d'Urbanisme) : Les services de la DDE d'abord à SAILLAGOUSE puis transférés ensuite à FONT-ROMEUE, assurés par convention l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, lotissements ...), l'accompagnement lors de modifications ou révisions de P.L.U., le suivi de chantiers de voirie communale. Le nombre de postes d'emploi diminuant, ces prestations s'étiolent petit à petit ou sont recentrées sur la plaine. C'est pourquoi la «CDC Pyrénées-Cerdagne» a créé ce service d'aide aux communes comprenant l'instruction des documents d'urbanisme, le conseil en matière de PLU et des missions de maîtrise d'œuvre et de suivi de chantiers voirie à compter du 01/01/2010, installé rue des Fontêtes (ancien crédit agricole) à SAILLAGOUSE. Cette décision a permis de maintenir ou créer 3 postes emplois sur le plateau cerdan et d'améliorer le service au public. La commune de SAILLAGOUSE a délibéré favorablement à l'unanimité dès septembre 2009.

• L'attribution d'un Fonds de concours à la station de PORTE-PUY-MORENS : fin août 2009, Monsieur le Maire de PORTE PUYMORENS alerte le Président de la «CDC Pyrénées-Cerdagne» de la situation de cessation de paiement de la régie d'exploitation de la station de ski ainsi que le SIVOM de la vallée du Carol, suite à deux années sans neige. Après diverses rencontres avec Monsieur le Préfet et les services de l'Etat et l'analyse du budget de la communauté il est proposé au Conseil communautaire qui le vote à l'unanimité de verser un fonds de concours de 320 000 € qui provient :

- d'un excédent exceptionnel non affecté de 200 000€ de l'année 2009
- de la suppression des indemnités versées au Président et Vice-Présidents délégués (5000 €/an) durant la durée de ce mandat qui permettent un emprunt sur 4 ans d'un montant de 120.000 €.

Cette solidarité a pu se mettre en place parce que dans ce cas d'espèce, la commune de PORTE a pris en charge la quasi totalité du passif de la régie et que le SIVOM de la vallée du Carol a pris la gestion de la station. Cette décision a permis le maintien de 120 emplois sur la vallée et d'une activité économique primordiale pour ce secteur géographique.

Au-delà de la problématique «vallée du Carol», se pose de manière plus générale les difficultés rencontrées par l'ensemble des stations de ski et par là-même de la « Destination Neige Catalane » qui a représenté 22 millions de chiffre d'affaires remontées mécaniques et plus de 200 millions de chiffre d'affaires en retombées dans notre économie de Cerdagne, Capcir, Haut-Conflent. Malgré les

évolutions climatiques promises, notre pari sur l'avenir passe par le maintien de l'entreprise neige.

• La mise en œuvre «d'une vitrine touristique commerciale Internet, avec centrale de disponibilités», doit favoriser la promotion et la commercialisation du territoire et des professionnels de Pyrénées Cerdagne. Optimiser ces fonctions, favoriser la réactivité des professionnels, diminuer l'utilisation de documents papier sont quelques-unes des raisons qui ont dicté la décision des élus de la collectivité.

• Contrat rivière : entre Rô et Saillagouse, près de 3 kms ont été débroussaillés. Certains arbres dangereux coupés entre juillet et août 2009 par l'ONF pour un montant de 11.690 €.

Financement : agence de l'eau 30 %, Région 20 %, Conseil Général 20 %, Communauté de Communes 15 % et Commune 15 %.



Le prochain chantier sera réalisé ce printemps de la part de la commune de Rô jusqu'à l'espace ludique de Saillagouse. D'autres travaux sont en cours de réalisation sur le Carol, la Vanera et le Rahur.

L'action communale y contribue aussi par :

• La volonté d'utiliser les toitures des bâtiments communaux pour y installer du photovoltaïque :

Le Conseil Municipal a la volonté de participer à la production d'énergies propres. Pour cela il a réalisé un inventaire des toitures des bâtiments communaux qui pourraient être équipées de panneaux photovoltaïques. Un pré-diagnostic est en cours par des techniciens (ateliers, salle polyvalente...). Dès réception des études le Conseil Municipal pourra analyser les résultats, décider ou non d'investir dans les énergies renouvelables et rechercher les conditions de réalisation.

• Nouvelles du lotissement communal du « Mas Viader» :

Comme écrit dans le précédent bulletin, les travaux du lotissement communal pourront commencer dès janvier 2010. Les lots ont été attribués aux entreprises COMES pour les réseaux humides, JOCAVEIL pour les réseaux secs, DLM pour les espaces verts et plantations et COLAS pour les terrassements et la voirie.

• Cession d'une partie des bâtiments de la résidence « la Gallinera » : Le Conseil Municipal a consenti la vente à la BPPPO de 120 m² de l'ancienne gendarmerie jouxtant la RN 116 pour y installer les nouveaux bureaux. Ils sont en cours de rénovation et devraient être mis en service très prochainement.

La réalisation d'un espace aqua-ludique à thèmes : Le Conseil Municipal avait décidé de réaliser un investissement autour du thème de l'eau. Aussi il a été programmé le prolongement de l'espace enfants par trois plans d'eau d'une surface de près de 10.000 m². Trois plans d'eau avec des thèmes complémentaires, liés à l'aménagement de la rivière, dans un espace naturel préservé.

Favoriser la qualité de vie de Saillagouse et des Cerdans, en faire un lieu de repos et de détente pour tous.

LES PROFESSIONNELS

SAILLAGOUSE... LE COMMERCE... SE BOUGE



Les Ets. Panes rénovent



Les Ets Expert s'installent sur le Parc d'Activités



Le Crédit Agricole dans ses Nouveaux locaux à l'Espace Rougé



SOS Dépaninformatique 66 M. Beilleau et Soph'Esthétique



M. et Mme Arson vous accueillent au « Boléro »

Mais aussi prochainement sur le Parc d'Activités du Sègre, la Poste a décidé de regrouper l'ensemble des centres de tri de Cerdagne Capcir (Bourg-Madame, Saillagouse, Font-Romeu, Mont-Louis) dans des locaux de 300 m² afin d'améliorer les conditions de travail de leurs collaborateurs « facteurs » et faciliter la distribution du courrier. Ainsi, ce sont 25 facteurs qui partiront du Parc d'Activités du Sègre, au cœur de l'entité, pour assurer leurs tournées sur l'ensemble de nos 36 villages de Cerdagne Capcir Haut-Conflent.

SAILLAGOUSE



14 JUILLET



DÉFILÉ DE MODE



APÉRO USAP



15 AOÛT



LES GAMILLERES

CONCOURS
PEINTURE

CONCERTS



EXPO/VENTE



La main « orange » !

L'un de nos amis et habitant de Saillagouse a démontré cette année qu'il n'y avait pas que les américains pour fêter dignement Halloween. Monsieur Roca a ainsi offert 3 magnifiques citrouilles, nées de cette bonne terre de Cerdagne, et pesant chacune près de 100 kilos! Monstrueuses!!! Un grand merci à Monsieur et Madame Roca qui, n'en doutons pas, ont vraiment la main verte.



LE COMITE D'ANIMATION / FETE DU ROSER

TIONS...

... FAIT LA FÊTE !



EXPO PEINTURE



FOIRE BROCANTEUR



FÊTE DU ROSER



MARCHÉ DU GOÛT

il y a 45 ans, quelques jeunes saillagousains, aidés par la municipalité, lançaient le « feu d'artifice du 15 août »



MARCHÉ DU DIMANCHE



MARCHÉ DE NOËL



MARCHÉ DES POTIERS

Fête des Vergers

L'Amicale scolaire remercie vivement les parents d'élèves qui, cette année encore, sont venus nombreux aider à la fabrication de jus de pommes-coings le samedi 7 novembre.

Toute la journée, parents, enseignants en partenariat avec l'association « Les Enfants de la Planète » (M Staal), ont broyé et pressé les fruits de Cerdagne généreusement offerts à l'école par de nombreux donateurs. Merci à eux.

DECORATIONS DE NOËL

Agents techniques et Conseillers Municipaux se sont mobilisés autour de Canddy, Sophie et Bernadette pour réaliser les décors de Noël en formes au développement durable. Merci à tous.



La Place de l'Eglise... au fil des ans



Vers 1942

Pyr. Or. SAILLAGOÛSE — L'Eglise et la Place



Eté 1939

(photo envoyée par Sœur Anne-Marie Cot)

2009



*Le Maire de Saillagouse,
Le Conseil Municipal,
Leurs Collaborateurs,
Vous présentent leurs
meilleurs voeux
pour la nouvelle année
Et vous convient à la traditionnelle
cérémonie des voeux le
Dimanche 31 janvier 2010
à 18 heures, salle de la Mairie.*

